

# TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU

Dès 2021, la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère a expérimenté son dispositif éco solidaire avec l'objectif de permettre aux foyers les plus vulnérables de bénéficier des premiers mètres cube consommés gratuitement.

La CCPLM propose une grille tarifaire sociale ajustée à votre réalité qui évolue chaque jour, toujours en phase avec ses engagements en matière d'égal accès à la ressource essentielle qu'est l'eau.

Celle-ci, comme le chèque énergie, est basée sur votre revenu fiscal de référence et sur le nombre d'habitants dans le logement selon le barème suivant :

Revenu Fiscal de Référence par unité de consommation	< 5 600 €	< 6 700 €	< 7 700 €	< 10 700 €
Montant de l'aide (en € / an)	1 personne			
	50 €	40 €	30 €	0 €
	2 personnes			
	60 €	47 €	35 €	25 €
	3 personnes			
	80 €	72 €	65 €	58 €
	4 personnes et +			
	100 €	93 €	87 €	81 €

Septembre 2023

## Comment s'inscrire ?

- 1) Vous remplissez le formulaire au dos de ce document et y joignez les pièces justificatives (dernier avis d'imposition recto-verso de tous les membres composant votre foyer et dernière facture d'eau recto-verso)
- 2) Vous déposez ou envoyez par mail le dossier complet à la CCPLM jusqu'au 15 décembre de l'année N  
CCPLM - 62 rue Bonrepos - 11 150 Bram OU [contact@ccplm.fr](mailto:contact@ccplm.fr)
- 3) Votre dossier sera instruit en janvier - mars année N+1
- 4) Si accord d'aide, vous recevrez une notification par courrier
- 5) Le montant de votre aide sera déduit de votre facture de juin / juillet

## ATTENTION :

- Cette démarche concerne uniquement les résidences principales. Vous ne pouvez en aucun cas faire une demande pour votre résidence secondaire
- L'adresse du demandeur figurant sur l'avis d'imposition et sur la facture doivent être identiques. En cas de déménagement en cours d'année, vous devez fournir un justificatif (quittance de loyer ou bail).
- Les factures d'accès au service ne sont pas prises en compte. Seules les factures avec consommation d'eau sont acceptées.
- Le nombre d'habitants déclaré sur le formulaire doit correspondre avec le nombre de parts figurant sur votre avis d'imposition. Aussi, vous devrez fournir tous les avis d'imposition des personnes résidant au même domicile
- Une seule aide par logement est possible
- Cette démarche doit être renouvelée chaque année
- Tout dossier incomplet ne pourra être traité

Demandeur

Date : .....

Je soussigné(e) :  Madame  Monsieur

Nom :  Prénom :

Date de naissance :  Lieu de naissance :

Téléphone :  Mobile :  Courriel :

Demeurant

Code postal :  Commune :

Revenu fiscal de référence :

Nombre d'habitants du logement :

Nombre de parts :

### PIÈCES À FOURNIR

- dernier avis d'imposition complet recto-verso de tous les membres composant votre foyer
- dernière facture d'eau recto-verso

### Comment avez-vous été informé(e) de l'existence de ce dispositif ?

Source :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> France Services                    | <input type="checkbox"/> Presse           |
| <input type="checkbox"/> Associations à préciser :<br>..... | <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux  |
| <input type="checkbox"/> bulletin «Point Commun»            | <input type="checkbox"/> Site web CCPLM   |
| <input type="checkbox"/> Mairie                             | <input type="checkbox"/> Bouche à oreille |
| <input type="checkbox"/> CIAS PLM                           | <input type="checkbox"/> MSA              |
| <input type="checkbox"/> CAF de l'Aude                      | <input type="checkbox"/> Autre .....      |

## TRAITEMENT DE VOS DONNÉES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande.

Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs de la CCPLM dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services de la paierie départementale.

Vos données seront conservées pour la durée de votre relation contractuelle avec la CCPLM, augmentée le cas échéant des délais de recours.

SIGNATURE

